

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 27 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 21 septembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 40

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL est représenté par Alain COUPEAUX son suppléant, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Sandrine BRASIL, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascal COTARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Michel LE MAZIER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE

Était absente excusée : Alain QUEHE.

Étaient absents : Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, David PICCAND, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20230927-13 : DEV_TOU_MANAGER DE COMMERCE_ADHESION AU CLUB MANAGER DE CENTRE-VILLE

VISAS ET MOTIVATIONS

- Vu la convention UCIA-PBI valable pour la période 2023-2025,

CONTEXTE

- Pré-Bocage Intercom a la possibilité d'adhérer au Club des Managers de Centre-Ville.
- Le club des Managers est créé à l'horizon des années 2000, au moment où les collectivités territoriales intègrent la nécessité de disposer d'une compétence indispensable en matière de développement commercial.

C'est un club Métiers national.

Son objectif est de promouvoir le métier de manager. Le CMCV est le premier réseau de France de management et développement commercial de nos centres-villes avec plus de 250 adhérents dans toute la France et les DOM-TOM. Le CMCV est présent sur tous les salons professionnels pour sans cesse innover et redéfinir les outils commerciaux de demain (Franchise Expo, SIEC, MAPIC, Salon de Maires...) Au travers des régionalisations le CMCV est au plus proche de ses adhérents et de leurs enjeux du quotidien.

- En mai 2023 a ouvert la délégation Normandie, où les managers de commerce se réunissent pour échanger sur des problématiques communes, des innovations et partager une fois par trimestre. Un réseau entre les communes, les intercoms de ce territoire est donc en construction.
- Coût de l'adhésion à l'année : 70 € TTC

OBJECTIF

- Disposer d'un outil de veille qui permettra d'anticiper l'évolution du poste et de ses missions
- Echanger au quotidien des outils techniques ou des bonnes pratiques,
- Participer à des réunions avec d'autres managers de commerce afin d'échanger sur les différentes missions du poste,
- Avoir la possibilité d'être invité à de grands salons internationaux,
- Faire partie de l'écosystème Manager de Commerce à l'échelle nationale, et créer notre propre réseau,
- Accompagner au mieux les commerces de centre-ville,

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Christian VENGEONS) décide :

- **D'ADHERER** au Club des Managers de Centre-Ville moyennant une participation financière annuelle de 70 € TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document et tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY

